

II

(Communications)

COMMUNICATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

COMMISSION EUROPÉENNE

Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 107 et 108 du TFUE

Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2013/C 214/01)

Date d'adoption de la décision	5.6.2013
Numéro de référence de l'aide d'État	SA.30524 (NN 29/10)
État membre	Espagne
Région	Catalunya
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Ayudas en el sector de la producción de moluscos para contribuir al mantenimiento de su competitividad y se convocan las correspondientes al año 2009
Base juridique	Orden AAR/446/2009, de 9 de octubre, por la cual se aprueban las bases reguladoras de las ayudas en el sector de la producción de moluscos para contribuir al mantenimiento de su competitividad y se convocan las correspondientes al año 2009
Type de la mesure	Régime d'aide
Objectif	Compensation des dommages causés par un événement météorologique exceptionnel
Forme de l'aide	Subvention directe
Budget	409 958 EUR
Intensité	100 %
Durée	21.10.2009 à 31.12.2009
Secteurs économiques	Aquaculture
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Generalitat de Catalunya, Departament d'Agricultura, Alimentació i Acció Rural Direcció General de Pesca i Acció Marítima Gran Via de les Cortes Catalanes, 612-614 08006 Barcelona ESPAÑA
Autres informations	—

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

<http://ec.europa.eu/competition/elojade/isef/index.cfm>

Date d'adoption de la décision	5.6.2013
Numéro de référence de l'aide d'État	SA.35443 (12/N)
État membre	France
Région	Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Saint-Martin
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Fonds de garantie en faveur du secteur agricole, de la filière bois, de la pêche et de l'aquaculture (FOGAP)
Base juridique	Loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 (Loi de finances pour 2010), article 68; amendement au projet de loi de finances pour 2010, article 35 relatif à la mission «outre-mer», voté à l'Assemblée nationale le 13 novembre 2009; projet de circulaire relative à la mise en œuvre du FOGAP; projet de convention de gestion du FOGAP entre l'État (Ministère des outre-mer) et l'AFD
Type de la mesure	Régime d'aides sous forme de garanties
Objectif	Le régime d'aides vise à appuyer la pêche et l'aquaculture en permettant à un nombre croissant d'exploitants, notamment les petites exploitations, d'accéder au crédit bancaire par un dispositif de garantie.
Forme de l'aide	Garantie bancaire
Budget	10 Mio EUR
Intensité	Garantie maximale de 80 % du capital restant dû
Durée	jusqu'au 31.12.2020
Secteurs économiques	Pêche et aquaculture
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	SGAE 68 rue de Bellechasse 75700 Paris FRANCE
Autres informations	—

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

<http://ec.europa.eu/competition/elojade/isef/index.cfm>